

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROISEL
DU 11 AVRIL 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le jeudi onze avril à 19H00, le Conseil Municipal de la commune de Roisel, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire à la Mairie de Roisel, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques FLAMENT, Maire

Date de convocation : 05 avril 2024
Effectif légal du Conseil Municipal : 19
Conseillers Municipaux en exercice : 19
Conseillers présents : 15
Secrétaire de séance : MOGIN Maryline

Étaient Présents : FLAMENT Jean-Jacques, BOULOGNE Christophe, MOGIN Maryline, THOMAS Mickaël, DINE Nathalie, MICHEL Eloïse, VASSEUR Mehdi, DE ABREU Virginia, DINE Marc, QUEULIN Thomas, D'HAUSSY Jean-François, FERRIERE Lydie, GREUIN Jacques, VASSEUR Claude, DECAUX Bernadette

Procurations :

CARRE Bruno absent excusé donne pouvoir à THOMAS Mickaël
FELIX Anne absente excusée donne pouvoir à DINE Nathalie
JOSSE Jennifer absente excusée donne pouvoir à MOGIN Maryline

APPROBATION DU PV DU 12 FÉVRIER 2024

Le procès-verbal a été adopté à
 à l'unanimité à la majorité
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 1

**VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 - COMMUNE
AFFECTATIONS DES RÉSULTATS**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Christophe BOULOGNE Président élu délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023, dressé par Monsieur Jean-Jacques FLAMENT, Maire, lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

<u>Résultats de fonctionnement</u>		<u>Résultats d'investissement</u>
Recettes	1 374 022.35 euros	325 982.74 euros
Dépenses	1 101 844.40 euros	150 319.05 euros
Excédent	272 177.95 euros	175 663.69 euros
Résultat de l'année N-1	231 739.40 euros	- 215 721.79 euros
Total cumulé	503 917.34 euros	- 40 058.10 euros
Reste à réaliser		4 797.77 euros
Affectation 1068		44 855.87 euros
Résultat reporté	459 061.48 euros	40 058.10 euros

**Le Conseil Municipal
Abstention : 2 Pour : 12 Contre : 3
APPROUVE**

- Le compte administratif 2023 de la commune.
- Les affectations des résultats

**VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 - ASSAINISSEMENT
AFFECTATIONS DES RÉSULTATS**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Christophe BOULOGNE Président élu délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023, dressé par Monsieur Jean-Jacques FLAMENT, Maire, lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

<u>Résultats de fonctionnement</u>		<u>Résultats d'investissement</u>
Recettes	177 837.10 euros	102 385.18 euros
Dépenses	237 838.98 euros	107 292.95 euros
Déficit	-60 001.88 euros	- 4 907.77 euros
Résultat de l'année N-1	576 406.49 euros	386 291.62 euros
Total cumulé	6 408.37 euros	381 383.85 euros

Le Conseil Municipal
Abstention : 2 Pour : 12 Contre : 3
APPROUVE

- Le compte administratif 2023 de l'assainissement
- Les affectations de résultats

**ADOPTION DES COMPTES DE GESTIONS DE L'ANNEE 2023
DE LA COMMUNE (PRINCIPAL-ASSAINISSEMENT)**

- Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2023
- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan des exercices 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures

Le Conseil Municipal

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents (Abstention : 2 - Pour : 13 - Contre : 3).

DÉCLARE

- que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2023 par le receveur municipal visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part

APPROUVE

- Le compte de gestion 2023 de la commune et le l'assainissement

VOTE DES TAXES LOCALES POUR 2024

Monsieur le Maire propose au conseil municipal les taux des taxes pour 2024 comme suit, en sachant qu'aucune augmentation n'est proposée :

Taxes	Taux 2024
↳ taxe sur foncier bâti	36.24 %
↳ taxe sur foncier non bâti	34.71 %
↳ taxe d'habitation	19.30 %

Le Conseil Municipal

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents.

ACCEPTTE

- La proposition de Monsieur le Maire.

VOTE DES BUDGETS 2024 COMMUNE - ASSAINISSEMENT

COMMUNE

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les prévisions budgétaires du **budget primitif communal**, qui s'équilibre en recettes et en dépenses, de l'année 2024 comme suit :

↳ Section d'investissement	461 497.87 euros
↳ Section de Fonctionnement	1 919 572.20 euros

Le Conseil Municipal

à la majorité des membres présents (Pour : 13 Contre : 3 Abstention : 2) et après en avoir délibéré

ADOPTE

- le budget primitif 2024.

ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les prévisions budgétaires du **budget primitif assainissement**, qui s'équilibre en recettes et en dépenses, de l'année 2024 comme suit :

↳ Section d'investissement	484 983.85 euros
↳ Section de Fonctionnement	1 005 018.37 euros

Le Conseil Municipal

à la majorité des membres présents (Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 2) et après en avoir délibéré

ADOPTE

- le budget primitif 2024.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Madame MICHEL Eloïse rappelle les critères d'obtention lors de la demande de subvention par une association de Roisel, à savoir un dossier complet (avec tous les documents et pièces demandées sur le formulaire de demande) et que les festivités proposées soient pour les habitants de Roisel. Chaque nouvelle association a eu le droit à une subvention de 200 euros afin de les encourager dans leur développement.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'octroyer les subventions suivantes aux associations. Ces montants ont été décidés et votés en commission précédemment :

- Anim Récré : 300€
- C.H.F.M de Roisel : 1 000 €
- La Bel Pétanque : 300 €
- Roisel Ping-Pong : 300€
- Roisel Badminton : 200€
- Roisel Basket Ball : 200€
- UNC/AFN : 300€
- US Roisel : 1 000€
- Kano Club : 800€
- Team'Dance : 300 € (200 € nouvelle association + 100 euros d'aide exceptionnelle)

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

ACCEPTE

- de verser ces subventions aux associations ci-dessus énoncées.

Monsieur D'HAUSSY Jean-François intervient et s'étonne en disant que les critères d'attribution de subvention ont a priori changé depuis la dernière fois. Monsieur QUEULIN Thomas intervient en lui demandant s'il ne trouvait pas que Roisel était plus vivant grâce aux manifestations des associations et que c'était ça le plus important.

Monsieur D'HAUSSY Jean-François répond que s'était pas le sujet et que Monsieur QUEULIN Thomas était mal placé pour faire des remarques et en lui disant qu'il était mal élevé. Monsieur le Maire a demandé de retourner au calme. Monsieur QUEULIN Thomas demande à Monsieur D'HAUSSY Jean-François des excuses pour les derniers propos.

Un débat a eu lieu pour les associations suivantes :

- Joie et bonne humeur : aucune subvention n'a été accordée – le dossier n'a pas assez de clairvoyance
- UNC : une demande de subvention supplémentaire a été demandée pour l'achat d'un nouveau drapeau / aucune subvention ne sera accordée car le Conseil Départemental le subventionne à 100 %
- L'ADMR : après analyse de leur dossier et une demande de 2450 euros à la commune, Madame MICHEL Eloïse propose de s'aligner à la subvention de la commune d'Épehy, à savoir 800 euros. Monsieur le Maire propose un vote. A la majorité des membres présents, seuls 6 conseillers étaient POUR un versement de subvention.

QUESTIONS DIVERSES

Questions de VASSEUR Claude et Bernadette DECAUX

Monsieur VASSEUR demande si un courrier a été fait concernant la question diverse de la dernière réunion de conseil (campagne betteravière / nettoyage des routes)

Monsieur le Maire informe qu'un RDV est prévu avec les dirigeants de la sucrerie directement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h10

Délibérations n° 600/11042024 au n°606/11042024

Monsieur le Maire
Jean-Jacques FLAMENT

La secrétaire de séance
Maryline MOGIN